Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878 - Pays-Bas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Ovenreiniger Tabletten Bluecycle

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Ovenreiniger Tabletten Bluecycle

UFI : 89S0-00KA-Y00H-WGWF

Code du produit : A001447

Description du produit : Nettoyant.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisation professionnelle; Produits de lavage, de nettoyage, d'entretien.

Utilisations non recommandées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Levens Middleby BV Broekakkerweg 27 NL-5126 BD Gilze T: +31(0)161459100

I: www.levensmiddleby.com

Adresse email de la personne responsable pour : jeroen.levens@levensmiddleby.com cette FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : +31 (0)88 755 8000 (Uitsluitend bestemd voor professionele hulpverleners bij

acute vergiftigingen)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 1/12

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention

Intervention

: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection

des yeux ou du visage.

P261 - Éviter de respirer les poussières.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

: P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou

se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingrédients dangereux

: hydroxyde de potassium métasilicate de disodium

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les : Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE)

N° 1907/2006, Annexe XIII

 Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

: Aucun connu.

classification

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
hydroxyde de potassium	REACH #: 01-2119487136-33 CE: 215-181-3 CAS: 1310-58-3 Index: 019-002-00-8	≥50 - ≤75	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	ETA [oral] = 333 mg/kg Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 5% Skin Corr. 1B, H314: 2% ≤ C < 5% Skin Irrit. 2, H315: 0.5% ≤ C < 2% Eye Dam. 1, H318: C ≥ 2% Eye Irrit. 2, H319: 0.5% ≤ C < 2%	[1]
métasilicate de disodium	REACH #:	≥25 - ≤50	Skin Corr. 1B, H314	-	[1]

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 2/12

Ovenreiniger Tabletten Bluecycle						
RUBRIQUE :	RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants					
	01-2119449811-37 CE: 229-912-9 CAS: 10213-79-3 Index: 014-010-00-8	Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335				
		Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Consulter la section 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Signes/symptômes de surexposition

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 3/12

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Ovenreiniger Tabletten Bluecycle

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Aucune mesure spécifique identifiée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes;

dioxyde de carbone

monoxyde de carbone oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en

mode pression positive.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 4/12

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef. Tenir à l'écart des métaux. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition connu.

DNEL/DMEL

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 5/12

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
hydroxyde de potassium	DNEL	Long terme Inhalation	1 mg/m³	Opérateurs	Local
métasilicate de disodium	DNEL DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée	1 mg/m³	Population générale Opérateurs Opérateurs	Local Local Systémique
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie orale			Systémique Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.74 mg/kg	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.55 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL DNEL DNEL DNEL DNEL	Long terme Voie orale Long terme Voie cutanée Long terme Voie cutanée Long terme Inhalation Long terme Inhalation	0.74 mg/kg bw/jour 1.49 mg/kg bw/jour	Population générale Population générale Opérateurs Population générale	Systémique Systémique Systémique Systémique Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
métasilicate de disodium	Eau douce	7.5 mg/l	-
	Eau de mer	1 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	1000 mg/l	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Gants caoutchouc nitrile > 0.35

mm épaisseur.

Protection corporelle

: Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements résistants aux produits chimiques si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire. Dans les conditions normales d'utilisation et de manipulation, aucune mesure de protection de la peau supplémentaire ne devrait être nécessaire.

Protection respiratoire

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas rejeter sous forme non diluée et non neutralisée dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Solide.Couleur: Blanc.

Odeur : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 6/12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Seuil olfactif Point de fusion/point de

congélation

Non disponible. : Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

: Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Limites supérieures/ : Non applicable.

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Point d'éclair : Non applicable. : Non applicable. Température d'auto-

inflammabilité Température de

: Non disponible.

décomposition

Hq : 14 [Conc. (% poids / poids): 10%]

Viscosité : Non applicable. Solubilité(s) Non disponible.

Solubilité dans l'eau Coefficient de partage: n: Non disponible. : Non applicable.

octanol/eau

Pression de vapeur : Non disponible. Taux d'évaporation : Non disponible. Densité relative : Non disponible. Non disponible.

Densité de vapeur : Non applicable. Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

les métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Version : 2.01 7/12 Date de la précédente édition : 12/4/2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
, , ,	DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Rat Rat	333 mg/kg 1349 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Ovenreiniger Tabletten Bluecycle hydroxyde de potassium	555.0 333	N/A N/A	N/A N/A		N/A N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
hydroxyde de potassium	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 1	-
	Peau - Irritant puissant	cobaye	-	mg 24 heures 50 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Humain	-	24 heures 50 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 50 mg	-

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucune remarque additionnelle.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
métasilicate de disodium	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Provoque de graves lésions des yeux.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Provoque de graves brûlures.
 Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 8/12

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Ovenreiniger Tabletten Bluecycle

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est répertorié.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
métasilicate de disodium	CL50 2320 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est répertorié.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 9/12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet			
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques			

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3262	UN3262	UN3262	UN3262
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, Silicic acid (H2SiO3), disodium salt, pentahydrate)	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, Silicic acid (H2SiO3), disodium salt, pentahydrate)	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (hydroxyde de potassium, Silicic acid (H2SiO3), disodium salt, pentahydrate)	Solide inorganique corrosif, basique, n.s. a. (hydroxyde de potassium, Silicic acid (H2SiO3), disodium salt, pentahydrate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

Informations complémentaires

ADR/RID : Numéro d'identification du danger 80

Quantité limitée 1 kg

Dispositions particulières 274

Code tunnel (E)

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 10/12

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADN : <u>Dispositions particulières</u> 274

IMDG : <u>Urgences</u> F-A, S-B

Dispositions particulières 274

Limitation de quantité Avion passager et avion cargo: 15 kg. Instructions

d'emballage 859. Avion cargo uniquement: 50 kg. Instructions d'emballage 863. Quantités limitées - Avion passager: 5 kg. Instructions d'emballage Y844.

Dispositions particulières A3, A803

14.6 Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise

sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Déclaration des ingrédients conformément au règlement 648/2004 / CE sur les détergents

ANNEXE VIIA -

: 5 % ou plus, mais moins de 15 %: phosphates. moins de 5 %: polycarboxylates.

Étiquetage du contenu

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Maas, ABM)

Réglementations nationales

Politique de rejets dans l'eau des Pays-Bas (Actief Bodembeheer : A(4) Low hazard for aquatic organisms, may have long-term hazardous effects in

aquatic environment. Decontamination effort: A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 11/12

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essai
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1, H314	D'après les données d'essai
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essai
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4 Eye Dam. 1 Met. Corr. 1 Skin Corr. 1 Skin Corr. 1A	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B STOT SE 3	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression : 5/28/2024 Date d'édition/ Date de : 5/27/2024

révision

Date de la précédente : 12/4/2023

édition

Version : 2.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 5/27/2024 Date de la précédente édition : 12/4/2023 Version : 2.01 12/12